09.03.2018

CHSCT exceptionnel  
*à la demande de Sud*

**Cour Lefuel : chantier Vuitton**

*conséquences sur la sécurité et les conditions de travail des agents*

*2 documents (transmis la veille en PJ d’un courriel) :*

* *Plan général de coordination (26 p.)*
* *Plan de prévention (27 p.)*

Introduction K. Mouttalib

* distingue 2 types de problèmes soulevés par les OS : ceux qui concernent le CHSCT et les autres (Kärcher sur l’escalier fer à cheval et préservation du bâti)
* Vuitton (groupe LVMH, comprend aussi Dior, …) : mécène fidèle du Louvre > contrepartie = défilés (3 ont eu lieu en espace ouvert dont Marly, Lefuel ; 2 autres en espace clos)
* Dimension hors normes du chantier Lefuel
* mesures de sûreté prises pour la 1ère fois : dépollution du matériel entrant (mobilise du temps sur le chantier)
* bases vie (x 2) : une principale à St Germain-l’auxerrois, une annexe sur le quai F. Mitterrand  
  > visitées par KM, notamment pour s’assurer des conditions offertes pendant la période de grand froid (Louvre avait offert des espaces de repli si nécessaire > pas eu besoin car très bonnes conditions offertes par le chantier)

Lefuel : cheminement d’évacuation/lieu de rassemblement + nuisances sonores

* KM : évacuation, sujet trop important, le SPSI s’était assuré du bon cheminement d’évacuation > pas de pb
* Sud : pb obstruction des voies d’évacuation/lieu rassemblement
* SPSI : encombrement temporaire calculé ( !) sur base théorique de fréquentation de la zone avec demande accordée par les services de la Préfecture  
  + en cas de rassemblement central nécessaire, si pb > autre lieu
* KM : nuisance sonore perfectible ; l’EPML a tenté d’y répondre mais ce pb n’était que ponctuel
* C. Finance : questions d’évacuation (cheminement) vus et prévus avec une 2ème issue à Barbet-de-Jouy, en accord avec le SPSI  
  + équipes Denon préparés aux nuisances (ex. rotation du personnel, bouchons d’oreille disponibles, …)
* Sud : OS doivent recevoir le plan de prévention en amont du chantier  
  rép. DPAJ : réunion réalisée et docs-papier disponibles au SAPR (Dominique Dumont)
* Cgt : OS pas invitées pour l’élaboration du plan de prévention > très grave
* Snac-Fsu : observe que les docs présentés ne sont pas rigoureusement remplis ni suffisamment clairs (ex. parfois aucune case cochée, parfois « sans objet », alors qu’un commentaire renvoie à l’autre doc pour modalités, donc la rubrique concernée doit être cochée car réelle  
  voir p. 13 du PGC « préférer les modes opératoires et matériels les moins bruyants » = ne veut rien dire de précis, soumis à interprétation vague > à préciser systématiquement dans ce genre de doc
* Snac-Fsu (hors instance) demande au directeur DPAJ l’accès dématérialisé aux fichiers via serveur
* Sud : impact sur les conditions de travail des agents, en pleine période de préparation des évaluations et d’appels à mécénat
* Sud : la rubrique « nuisances sonores » cochée « sans objet » (p.7)  
  rép. KM : en effet, ne concerne que le niveau au-dessus de 90 dcb, donc sans objet
* Snac-Fsu : nous n’avons en réalité aucun moyen de savoir si ce niveau était, ou non, dépassé
* ISST du MCC : conditions de chantier clos et indépendant couplé avec coactivité, pourquoi ces 2 docs (PGC : plan général de coordination) et PP) ? le [CSPS (coordination sécurité et protection santé)](http://www.officiel-prevention.com/formation/conseils/detail_dossier_CHSCT.php?rub=89&ssrub=183&dossid=264) reste compétent et le PP (plan prévention) doit être adapté aux nuisances et aux risques réels

Impacts travaux sur agents + conditions de travail sur le chantier

* Cgt : conditions de travail sur le chantier = hors sécurité, le tout devant le public…
* Sud : photo ouvrier à cheval sur une grande échelle
* Snac-Fsu : témoignage ouvrier monté sans harnais > risques graves
* Snac-Fsu : évacuation du public prévue dans les docs (p. 11 du PP) mais pas celle des agents des bureaux de la zone ; ils n’avaient pas été informés de modifications ou non du cheminement d’évacuation les concernant > à établir : diffusion d’info
* Cgt : quelles solutions proposées (ex. insonorisation des bureaux ?) pour diminuer l’impact des travaux futurs sur cette cour ?
* Cgt : mauvaises conditions de sécurité de l’accueil (?)
* Cgt : plan décennal Cour Lefuel (docs janvier 2017), voir rubrique « nuisances »
* Cgt : Vuitton a payé 7 millions d’euros pour ce chantier, quel apport pour le Louvre et pourquoi conditions de travail si mauvaises
* Snac-Fsu : structure et engins trop proches du bâti (risques accrus d’accident sur chantier + via fenêtre, sur agents) > en tenir compte et prévoir une distance plus grande si besoin renouvelé
* Snac-Fsu : accident de travail sur ce chantier > info devait être transmise au Louvre : y a-t-il eu un AT jusqu’ici ?  
  Rép. KM : pas à notre connaissance (juste épidémie de gastro !)

Escalier Lefuel et respect du monument

* Sud : même si ce sujet ne relève pas du CHSCT, il s’agit d’une interrogation légitime car elle touche au sens donné au travail (valeurs) = paradoxal avec les consignes données aux agents
* KM : vu au CA ce matin les avantages financiers obtenus > voir les petites restaurations à effectuer sur l’escalier, pris en charge Vuitton, en rapport avec ces avantages
* DPAJ (direct.) : toutes précautions et consultations nécessaires prises en amont : autorisation du service protection du patrimoine de Paris, validation de l’ABF (Mazière ?), visa du service maintenance de la DPAJ  
  + les travaux prévus suite aux dégradations seront réalisés par une société spécialisée
* CGT : demande la nouvelle planification du chantier Lefuel à venir, modifié du fait des restaurations de l’escalier (pour le prochain CHSCT)
* Cgt : s’inquiète d’une possible privatisation de la cour très admirée, voir selon le scenario choisi
* KM : autre scenario > ouverture au public   
  + toujours en suspens, la réouverture du café ouvert sur Lefuel (pb étanchéité à régler par l’occupant-prestataire)

Mécénat : principe et périmètre

* Sud : compréhension de l’existence de mécénats, devenus courants par suite des baisses de subvention par l’Etat, **mais** spectacle de travaux impactant le site historique, juste pour de l’événementiel, exposé aux visiteurs sans pudeur en contradiction avec les refus   
  systématiques opposés aux agents pour obtenir une signalétique pourtant justifiée par les missions du musée (argument du respect du palais !)   
  > 2 poids, 2 mesures
* KM : travaux rentrent dans la vie d’un établissement, c’est normal
* Sud : rapport de force totalement déséquilibré entre l’EP Louvre et l’énorme LVMH  
  + sentiment que les événements privés sont devenus prioritaires au musée, avec une grande mobilisation des équipes du Louvre sur ces missions
* Alerte sur les heures de mécénat payées par le mécène, jusqu’à modifier la nature des demandes du mécène envers les agents (ex. fermer le chantier)
* Pb sur l’aspect « volontariat » + temps pris par les encadrants pour chercher les volontaires  
  > quelle périmètre donné ?
* Alerte sur les sociétés/groupes comme LVMH qui font de l’évasion fiscale par ailleurs (ici, pas de philanthropie), détournement des missions de service public dans le but de répondre aux demandes des tutelles de générer des ressources propres   
  Rép. KM : comprend la position (annoncée honnêtement comme subjective) mais pas de confusion, les tâches sont clairement définies
* Sud : avec un effectif tendu, la planification devient compliquée lorsque les repos compensateurs se multiplient (journée qui suit le jour du mécénat)  
  > appel à vigilance sur les conditions de travail des agents, cumul d’heures des agents concernés (motivés par la nécessité de complément de salaire)